

**ASSEMBLÉE  
DES  
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER**

**RAPPORT ET RECUEIL DES VŒUX ET MOTIONS  
DE LA COMMISSION DES FINANCES ET  
DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**1<sup>ère</sup> session  
de l'A.F.E.  
(du 27 septembre au  
2 octobre 2004)**

# SOMMAIRE

## Liste des membres de la Commission

## Rapport de M. Bernard PELLETIER, rapporteur de la Commission

## Vœux et Motions de la Commission des finances et des affaires économiques :

- **FIN/V01/04.10** : Fracture numérique en Afrique
  - **FIN/V02/04.10** : Conséquence du gel et de la réduction des crédits du Fonds de Solidarité Prioritaire de la DGCID
  - **FIN/V03/04.10** : Traitement fiscal des dons de charité
  - **FIN/V04/04.10** : Indemnités forfaitaires des membres de l'Assemblée des Français de l'Étranger
  - **FIN/V05/04.10** : Diffusion d'information destinée aux membres de l'AFE
- 
- **FIN/M01/04.10** : Consulat de France à Port Gentil (Gabon), dit « consulat d'influence »
  - **FIN/M02/04.10** : Demande de création d'un poste d'Attaché commercial à Gaborone (Botswana)
  - **FIN/M03/04.10** : Demande de création d'un poste de Conseiller économique à Kinshasa (République Démocratique du Congo)
  - **FIN/M04/04.10** : Demande de renouvellement du réseau radioélectrique (équipements fixes et mobiles) pour la sécurité de nos compatriotes à Kinshasa

## Annexes

**COMMISSION DES FINANCES  
ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

*Président* : **M. LARTILLEUX Didier**

*Vice-Présidents* : **M. GIRAULT Pierre** et **M. COURCIER Maurice**

*Secrétaire* : **M. CORON Robert**

*Rapporteur* : **M. PELLETIER Bernard**

<b>MM.</b>	<b>ALEMANY Yves</b>	<b>MM.</b>	<b>LACHAUD Jean</b>
	<b>BAYSSET Jean</b>		<b>LARTILLEUX Didier</b>
	<b>BEGIN Denis</b>	<b>Mme</b>	<b>LEPAGE Claudine</b>
	<b>BELLANGER Serge</b>	<b>MM.</b>	<b>LOUSTAU Henry-Jean</b>
	<b>BONIN Roger</b>		<b>MARCILHACY Emmanuel</b>
	<b>BRETTE Dominique</b>		<b>MASSIDA André</b>
	<b>CASTELNAU Jean-Louis</b>		<b>MEUNIER Jean-François</b>
<b>Mme</b>	<b>CHAABAN Nicole</b>		<b>PAPA Georges</b>
<b>MM.</b>	<b>CHAPPELLET François</b>		<b>PÉLISSON Gérard</b>
	<b>COFFRANT Jacques</b>		<b>PELLETIER Bernard</b>
	<b>CORON Robert</b>	<b>Mme</b>	<b>RAHAL Tassadit Radya</b>
	<b>COURCIER Maurice</b>	<b>MM.</b>	<b>TESTARD Michel</b>
	<b>DELCOS Jacques</b>		<b>TIZON Michel</b>
	<b>DURIEUX Bruno</b>		<b>VALES Alain</b>
	<b>GIRAULT Pierre</b>		<b>VILLARD Marc</b>
	<b>GRANRY Éric</b>		<b>VILLEROY DE GALHAU Claude</b>
	<b>JUNGBLUT Henry</b>		<b>VINET Serge</b>
<b>Mme</b>	<b>KATENDE Madeleine</b>		<b>YUNG Richard</b>
<b>M.</b>	<b>KONDO Samuel</b>		

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

### ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé par le Président est confirmé.

### PERSONNALITÉS INVITÉES

La Commission a écouté les exposés des invités suivants :

**M. Vincent MAZAURIC** Administrateur civil, Direction de la Législation fiscale  
– Sous-direction E

**Sujet de l'exposé : Le point sur les conventions fiscales**

**M. Pierre DESSEROUER** Directeur des services fiscaux, Direction des non-résidents et des services généraux

**M. Bruno LAPEYRE** Nouveau responsable du Centre de la rue d'Uzès

**Sujet de l'exposé : Organisation du Centre de la rue d'Uzès**

**Mme Clara GAYMARD** Conseillère référendaire à la Cour des Comptes, Ambassadrice déléguée pour les investissements internationaux, Présidente de l'A.F.I.I. (Agence Française des Investissements Internationaux)

**Sujet de l'exposé : Évolution des investissements étrangers en France**

**Jacques GÉRARD** Membre du Conseil Économique et Social

**Sujet de l'exposé : Rapport sur les entreprises créées par les Français établis hors de France**

La Commission a également écouté, conjointement avec la Commission des Lois et Règlements, les exposés des invités suivants:

**M. François BARRY DELONGCHAMPS** Directeur, Direction des Français de l'étranger et des étrangers en France, Ministère des Affaires Étrangères

**Pierre MORAILLON** Directeur de la DREE (Direction des Relations Économiques Extérieures), Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

**Sujet des exposés : Evolution du réseau consulaire et du réseau des missions économiques**

## LE POINT SUR LES CONVENTIONS FISCALES

La Commission a reçu M. Vincent Mazauric, administrateur civil à la Direction de la Législation Fiscale, qui a fait le point sur les négociations en cours et sur les négociations prochaines de conventions fiscales.

En ce qui concerne les **États-Unis**, deux avenants devront être signés avant la fin octobre. Il s'agit d'un avenant sur l'imposition des successions, et d'un avenant qui permettra dorénavant la déduction du revenu imposable des cotisations de retraite versées hors de France. A ce sujet, M. Mazauric a souligné qu'il s'agit là d'une tendance qui va s'affirmer, notamment dans le cadre d'un nouveau « Régime des impatriés ». Ce régime vise à faciliter, sous réserve de certaines conditions et de certaines limites de temps (5 ans), l'installation du personnel de filiales d'entreprises étrangères en France, ce qui s'inscrit dans la volonté de soutenir l'attractivité de la France pour les investisseurs étrangers. Entre autres choses, des réductions d'impôts seront désormais accordées pour tenir compte des frais liés à l'impatriation.

Plusieurs nouvelles conventions fiscales sont entrées en vigueur depuis le début de l'année. Elles concernent la **Macédoine**, le **Botswana**, la **Guinée**, l'**Égypte** et l'**Arabie Saoudite**.

Les prochaines conventions devant entrer en vigueur sont celles de la **République Tchèque**, de la **Croatie** et de **Monaco**, cette dernière ayant été renégociée en grande partie, dans un souci d'assurer l'égalité devant l'impôt.

Trois autres conventions suivront aussi prochainement : celles de la **Slovénie**, du **Royaume-Uni** (qui aborde le problème des « partnerships » britanniques, sociétés de personnes qui n'ont pas d'équivalent en droit français), et du **Chili**.

Quatre autres textes de conventions fiscales sont proches de leur aboutissement. Ils concernent la **Géorgie**, la **Libye**, le **Liban** (pour lequel le texte définitif a été rédigé, mais n'a pas encore été signé par le Liban), et la **Syrie**, où l'on espère un déblocage prochain, une volonté nouvelle de coopération économique faisant suite à 6 ans de blocage.

Pour le prochain avenir, de nouvelles conclusions de conventions sont à prévoir avec la **Slovaquie**, l'**Australie** et l'**Allemagne**. Dans le cas de l'Allemagne, il s'agit d'un grand projet comprenant une convention sur les successions et, pour la convention principale (concernant les revenus), on prévoit un aménagement des dispositions concernant les frontaliers.

Des négociations vont être également engagées avec 3 autres pays (le **Kenya**, le **Pérou** et **Hong-Kong**), mais aucun pronostic ne peut être encore formulé à leur égard.

Enfin, M. Mazauric a fait part à la Commission de l'évolution de la politique française relative à l'imposition des bénéfices des filiales de sociétés françaises non imposées à l'étranger (notamment dans les « paradis fiscaux »), cette évolution répondant entre autres aux préoccupations des pays du Benelux, qui avaient tendance à se sentir visés. Le texte devra donc désormais s'appliquer aux « montages artificiels ». Cette clarification de situation va permettre de renégocier des conventions fiscales complètes avec les 3 pays du Benelux, mais aussi avec d'autres pays, dont l'Irlande et la Tunisie. Dans le même ordre d'idées, la France a d'autre part supprimé le transfert de l'avoir fiscal, qui s'est avéré être contraire aux dispositions communautaires de l'Union Européenne.

La Commission a beaucoup apprécié l'exposé de M. Mazauric, qui s'inscrit dans une tradition maintenant bien établie de communication entre les autorités fiscales et l'Assemblée des Français de l'Étranger ; La Commission rappelle à cette occasion aux membres de l'AFE qu'ils ont à la fois le droit et le devoir de communiquer aux autorités fiscales toutes informations pertinentes relatives à

la négociation ou à la mise à jour des conventions fiscales signées par la France avec les pays qui font partie de leurs circonscriptions respectives.

## **ORGANISATION DU CENTRE DE LA RUE D'UZÈS**

La Commission a entendu les exposés de M. Pierre Desserouer, Directeur des services fiscaux à la Direction des non-résidents et des services généraux, et de M. Bruno Lapeyre, nouveau responsable du Centre de la rue d'Uzès. L'annexe I du présent rapport (intitulée *Présentation de l'organisation du Centre de la rue d'Uzès*) reproduit l'essentiel de ces exposés.

## **ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN FRANCE**

La Commission a entendu Mme Clara Gaymard, Conseillère référendaire à la Cour des Comptes, Ambassadrice déléguée pour les investissements internationaux et Présidente de l'AFII (Agence Française des Investissements Internationaux), qui a fait le point sur la politique poursuivie par l'AFII pour encourager les investissements étrangers en France.

Constatant que, depuis 1990, l'investissement étranger en France a connu une croissance accélérée, que la France a bien résisté au mouvement récessif depuis la crise de l'investissement de 2001 et que, dès 2003, la France a connu une nette reprise des créations d'emplois liées aux investissements étrangers, Madame Gaymard a souligné que cette bonne résistance a permis à la France de se hisser au 2<sup>ème</sup> rang mondial pour l'accueil des investissements directs étrangers et que le degré d'ouverture de la France est aujourd'hui comparable, voire supérieur, à celui de ses principaux partenaires économiques.

Pour accroître l'attractivité de la France, une série de mesures ont été prises autour des thèmes suivants :

- Encourager les cadres étrangers à venir travailler en France, en adaptant la réglementation fiscale et sociale des impatriés.
- Stimuler les activités de recherche et de développement en France, par des mesures fiscales, des programmes d'accueil des meilleurs chercheurs mondiaux, une aide au retour des meilleurs post-doctorants français et une réforme très ambitieuse du crédit impôt recherche, le but ultime étant de renforcer la visibilité internationale des pôles d'excellence français.
- Renforcer la sécurité juridique et l'accompagnement des investisseurs.
- Faire de la France le premier pays d'accueil en Europe des étudiants étrangers et valoriser à l'étranger l'enseignement supérieur français.
- Prendre des mesures sectorielles pour attirer en France des activités stratégiques, pour l'économie française et pour le rayonnement de la France à l'étranger.

En concluant son exposé, Mme Gaymard a souligné la nécessité pour la France de combattre, notamment dans les pays anglo-saxons, une image injustifiée d'économie repliée sur elle-même, en contradiction flagrante avec un grand nombre de réalités qu'il est important de faire connaître (voir l'annexe II du présent rapport, intitulée *Données statistiques sur les investissements étrangers en France*). Mme Gaymard a également rappelé aux membres de la Commission qu'ils avaient également un rôle à jouer, en tant qu'opérateurs économiques dans leurs pays de résidence respectifs, pour soutenir et encourager l'investissement étranger en France.

## **ÉVOLUTION DU RÉSEAU CONSULAIRE ET DU RÉSEAU DES MISSIONS ÉCONOMIQUES**

Conjointement avec la Commission des Lois et Règlements, la Commission des Finances et des Affaires Économiques a entendu M. François Barry Delongchamps, Directeur de la Direction des Français de l'étranger et des étrangers en France, et M. Pierre Moraillon, Directeur de la Direction des Relations Économiques Extérieures (DREE) au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Le but principal de cette double audition était d'informer les membres de l'AFE sur les intentions du gouvernement et de l'administration concernant l'évolution du réseau consulaire et de celui des missions économiques, la coordination de l'évolution des deux réseaux, et l'incidence que cette évolution pourrait avoir pour les Français de l'étranger et pour leurs représentants à l'AFE.

La Commission a apprécié l'échange de vues que cette audition lui a permis d'avoir avec les deux invités, qui ont apporté des réponses à diverses préoccupations des membres. Elle regrette cependant l'absence de coordination entre les exposés des deux invités. Elle regrette d'autre part le ton parfois agressif des échanges d'opinion auxquels l'audition a donné lieu, ce qui n'a guère contribué à élever le débat.

Répondant aux questions des membres des deux commissions, Monsieur Barry Delongchamps a rappelé que la présence française à l'étranger repose sur deux axes, celui du réseau consulaire et celui du réseau des missions économiques, et il a expliqué la volonté du gouvernement et de l'administration de mieux coordonner l'évolution des deux réseaux. La France compte ainsi prendre une orientation comparable avec celle d'un certain nombre d'autres pays, mais elle le fait avec une quinzaine d'années de retard. Le réseau consulaire actuel étant le résultat de son évolution passée, il a été jugé nécessaire de mettre de l'ordre, et de mieux rationaliser les décisions d'ouverture et de fermeture de postes, en fonction du contexte local. L'un des objectifs est de remplacer la structure actuelle "en étoile", dans laquelle il y a peu de communications latérales entre les divers postes, par une véritable structure de réseaux.

En ce qui concerne l'espace hors Europe, l'intention des pays de l'UE de mettre leurs moyens en commun a été affirmée, mais la volonté politique de traduire cette intention en initiatives réelles est encore absente.

Plusieurs membres des deux commissions ayant demandé des précisions sur les critères qui seront désormais appliqués à la création de ce que l'on appelle un "consulat d'influence", Monsieur Barry Delongchamps a souligné la difficulté de définir des critères objectifs et a ajouté que, étant donné l'extrême diversité des situations locales, les critères ne peuvent être déterminés qu'au cas par cas, en fonction d'une appréciation politique du contexte local.

La question des communications entre l'administration consulaire et les conseillers de l'AFE a été largement débattue. Les conseillers ont pour leur part vivement défendu leur souhait d'être dorénavant informés suffisamment à l'avance de toute décision importante pour les communautés françaises locales, notamment lors des fermetures de postes ou des réductions d'effectifs. Ils ont également exprimé leur souhait d'être consultés avant la prise de décision, regrettant que ce soit actuellement rarement le cas. En réponse, Monsieur Barry Delongchamps a tenu à préciser que toute diffusion d'information avant la prise d'une décision définitive risque de créer des confusions inutiles et que, en tout état de cause, l'administration s'efforce d'informer les conseillers de l'AFE dès qu'une décision a été prise, c'est-à-dire dès que l'arrêté correspondant est publié. Il a cependant

reconnu la nécessité d'entretenir les meilleures communications possibles et s'est dit favorable à la mise en place d'une méthodologie de communication.

Dans son exposé sur l'évolution du réseau des missions économiques, Monsieur Pierre Moraillon a précisé que les objectifs actuels de la DREE étaient de redéployer son réseau et de poursuivre l'effort de productivité entrepris. Le redéploiement a pour but de mieux répondre à l'évolution des marchés internationaux et aux attentes des acteurs économiques, notamment par une anticipation des mutations de l'économie mondiale. C'est ainsi que, depuis plusieurs années, les effectifs ont été redéployés vers les zones prioritaires (Asie, Europe centrale et orientale, Afrique du Sud et Amérique centrale et du Sud), au détriment principalement de l'Amérique du nord, de l'Europe occidentale et de l'Afrique. Dans le cas de l'Afrique, la réduction des effectifs n'est pas due à une diminution de l'intérêt pour ce continent, mais au fait que la problématique de l'Afrique relève plus du développement que de l'expansion commerciale.

Dans le cadre de la réduction des coûts de la DREE, le cinquième des implantations du réseau aura disparu entre 1993 et 2006, et, sur la période 1989 – 2005, la DREE aura procédé à une réduction de 29 % de ses effectifs budgétaires.

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, cinq principes ont été définis :

- une agence Ubifrance de plein exercice ;
- un renforcement dans les zones à fort potentiel ;
- une différenciation des objectifs assignés au réseau ;
- une organisation plus régionale que bilatérale ;
- une substitution accrue des agents expatriés par des agents locaux.

Répondant aux questions des membres des deux commissions sur la facturation des services des missions économiques, Monsieur Moraillon a précisé que cette facturation répond à deux soucis. Le premier est d'éviter de dévaloriser le service, ce qui a tendance à se produire lorsque ce dernier est gratuit, le deuxième est d'assurer un minimum de ressources au réseau, les revenus de facturation restant minimes, puisqu'ils ne représentent que 3 % du total des coûts et que les services correspondants occupent 40 % du temps du personnel.

## **RAPPORT SUR LES ENTREPRISES CRÉÉES PAR LES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE**

La Commission a entendu M. Jacques GÉRARD, membre du CES (Conseil économique et social) et ancien membre du CSFE, où il a présidé la Commission des Affaires Économiques, qui lui a présenté le rapport d'une étude du CES intitulé « *Un atout pour notre pays : les entreprises créées par les Français établis hors de France* ».

Selon ce rapport, entre 100.000 et 250.000 Françaises et Français ont créé leur PME ou TPE à l'étranger. Il s'avère que dans la grande majorité des cas, ils étaient déjà à l'étranger comme salariés ou volontaires du service national quand ils ont décidé « d'entreprendre ». Constatant le manque d'information sur ces créateurs d'entreprises, le Conseil économique et social a engagé une première étude sur le sujet. Sur la base de ce travail, il formule deux recommandations majeures :

- Considérer que « l'international » ne se conjugue pas seulement en exportations – en l'occurrence de la France vers l'étranger – ou en implantation de filiales hors de France, mais aussi en développement de PME/TPE françaises à l'étranger (PME au sens de l'OCDE, c'est-à-dire non filiales d'un groupe français), et en importations de produits et technologies



d'origine française réalisés par ces entreprises.

- Reconnaître dans de nombreux domaines la notion « d'entreprise étrangère à capitaux français » ou « européens », et leur ouvrir la reconnaissance, les encouragements et les soutiens accordés aux groupes français ou européens et à leurs filiales.

L'étude donne un premier aperçu de ce que sont ces entreprises et leurs créateurs, puis décline toute une série de recommandations s'adressant :

- aux intéressés eux-mêmes, dans le domaine professionnel comme dans les autres domaines de la protection sociale, de la retraite, de la scolarisation des enfants ;
- à tout compatriote prêt à prendre des initiatives en faveur de ces créateurs ;
- aux institutions ou organismes privés prêts à les soutenir (Chambres de commerce et d'industrie à l'étranger, syndicats professionnels, associations représentatives des Français établis hors de France, banques françaises) ;
- aux institutions ou organismes publics désireux de les encourager (ministère des Affaires étrangères et réseau consulaire, DREE, missions économiques, Conseillers du Commerce extérieur, Caisse des Français à l'Etranger, CNAV, chaînes radiophoniques et télévisuelles, Maison des Français de l'étranger, etc.).
- aux pouvoirs publics ou institutions français et/ou européens.

Le rapport complet peut être obtenu du CES et a été diffusé à tous les membres de l'AFE.

## **RECUEIL DES VŒUX ET MOTIONS**

# ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

1<sup>re</sup> session

Septembre-octobre 2004

## COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

**Vœu : n° FIN/V.1/04.10**

**Objet** : Fracture numérique en Afrique

### L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

#### Considérant,

- que les technologies de l'Internet à haut débit sont des vecteurs essentiels du désenclavement économique, du développement humain et de la modernité pour les pays de la zone ACP ;
- que l'essor des technologies à haut débit sur le continent africain ne peut que servir les intérêts de la France, de ses entreprises, de sa culture et de sa langue ;
- que l'initiative « ACP numérique » favorise le lancement et la réussite de projets de désenclavement dans les pays de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique ;

#### émet le vœu

- que la France apporte son appui politique à l'accès à l'Internet en Afrique auprès des bailleurs de fonds comme la Banque Mondiale, la Commission Européenne et les Agences de développement bilatérales, et soutienne dans son aide publique au développement des programmes de financement et des infrastructures de connectivité sous forme de subventions ou de dons ;
- qu'à cet effet le Ministre de la Coopération et des Affaires Francophones donne à l'Agence Française de Développement le mandat d'établir une étude de partenariat public/privé concrète, viable et structurée à long terme, pour le désenclavement numérique de l'Afrique.

RÉSULTAT	ADOPTÉ EN COMMISSION	ADOPTÉ EN SÉANCE
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	Unanimité	Unanimité

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**1<sup>re</sup> session**

**Septembre-octobre 2004**

**COMMISSION DES FINANCES  
ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**Vœu : n° FIN/V.2/04.10**

**Objet** : Conséquence du gel et de la réduction des crédits du Fonds de Solidarité Prioritaire de la DGCID

**L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**Considérant,**

- que le Fonds de Solidarité Prioritaire est la source de financement qui permet à la plupart des projets menés par la Coopération Française de s'exécuter normalement ;
- que, ces dernières années, le FSP a été gelé à plusieurs reprises;
- que les conséquences de cette situation sont nombreuses :
  - ✓ Interruption brutale des projets en cours d'exécution ;
  - ✓ Services de Coopération et d'Action Culturelle parfois mis en situation de cessation de paiement ;
  - ✓ Discrédit jeté sur les actions menées par les services de coopération de la France ;
  - ✓ Profond malaise ressenti dans les services et les projets de coopération ;

**émet le vœu :**

- que des mesures soient prises pour régulariser au plus tôt, là où ceci n'a pas encore été fait, la situation financière du FSP et pour associer l'Assemblée des Français de l'Étranger à la réflexion sur l'avenir de l'aide publique au développement.

<b>RÉSULTAT</b>	<b>ADOPTÉ EN COMMISSION</b>	<b>ADOPTÉ EN SÉANCE</b>
<b>Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions</b>	<b>Unanimité</b>	<b>Unanimité</b>

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**1<sup>re</sup> session**

**Septembre-octobre 2004**

**COMMISSION DES FINANCES  
ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**Vœu : n° FIN/V.3/04.10**

**Objet** : Traitement fiscal des dons de charité

**L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**Considérant,**

- que l'attention de la Commission a été attirée sur plusieurs cas de particuliers non résidents, déclarant au Centre des impôts des non-résidents, qui n'ont pas pu bénéficier des déductions afférentes aux dons effectués en France à des œuvres ou organismes reconnus d'utilité publique et ayant délivré de ce fait aux donateurs des reçus fiscaux correspondants ;

**émet le vœu**

- que cette discrimination à l'égard des non-résidents soit levée.

<b>RÉSULTAT</b>	<b>ADOPTÉ EN COMMISSION</b>	<b>ADOPTÉ EN SÉANCE</b>
<b>Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions</b>	<b>Unanimité</b>	<b>Unanimité</b>

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**1<sup>re</sup> session**

**Septembre-octobre 2004**

**COMMISSION DES FINANCES  
ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**Vœu : n° FIN/V.4/04.10**

**Objet :** Indemnités forfaitaires des membres de l'Assemblée des Français de l'Étranger

**L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**Considérant,**

- qu'en 1999 l'indemnité forfaitaire qui est versée aux élus de l'Assemblée des Français de l'Étranger a été fixée à 1,5 fois le tarif d'un aller-retour en classe affaires par Air France entre le chef-lieu de circonscription et Paris ;
- que les tarifs d'Air France ont considérablement augmenté depuis ;

**émet le vœu**

- que, en attente de mesures plus générales concernant ces indemnités, celles-ci soient revalorisées.

<b>RÉSULTAT</b>	<b>ADOPTÉ EN COMMISSION</b>	<b>ADOPTÉ EN SÉANCE</b>
<b>Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions</b>	<b>Unanimité</b>	<b>Unanimité</b>

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**1<sup>re</sup> session**

**Septembre-octobre 2004**

**COMMISSION DES FINANCES  
ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**Vœu : n° FIN/V.5/04.10**

**Objet** : Diffusion d'information destinée aux membres de l'Assemblée des Français de l'étranger

**L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**Considérant,**

- que les différentes administrations de l'État communiquent de grandes quantités d'information destinée aux membres de l'Assemblée des Français de l'étranger ;
- que ces informations sont généralement fournies sur papier,
- que, du fait de l'intérêt de ces informations, il est fréquemment nécessaire de les rediffuser, en totalité ou en partie, parmi les Français expatriés ;

**émet le vœu**

- que les différentes administrations généralisent l'envoi de ces informations sous forme de fichier numérique, lorsque les capacités techniques de réception des pays destinataires le permettent, tout en préservant l'envoi de ces documents sur papier là où des déficiences techniques locales ne le permettent pas.

<b>RÉSULTAT</b>	<b>ADOPTÉ EN COMMISSION</b>	<b>ADOPTÉ EN SÉANCE</b>
<b>Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions</b>	<b>Unanimité</b>	<b>Unanimité</b>

# ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

1<sup>re</sup> session

Septembre-octobre 2004

## COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

**Motion** : n° FIN/M.1/04.10

**Objet** : Consulat de France à Port Gentil (Gabon), dit « consulat d'influence »

### L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

#### Considérant,

- que l'arrêté du 4 août 1976 fixe les circonscriptions consulaires au Gabon ;
- que l'arrêté du 24 juin 2004 modifiant l'arrêté du 24 juillet 1998 fixant la liste des autorités françaises compétentes pour la délivrance des visas dans l'État où elles résident, établit pour le Gabon un seul poste consulaire habilité, à Libreville, à compter du 1<sup>er</sup> juillet ;
- que l'arrêté du 9 juillet 2004 relatif aux compétences des chefs de poste consulaire du Gabon établit dans son article 2 que toutes les compétences précédemment dévolues au Consul Général de France à Port Gentil seront désormais exercées par le Consul Général de France à Libreville ;
- que les compétences transférées par ces arrêtés touchent directement la communauté française résidente en ce qui concerne l'immatriculation, les passeports, l'état civil et les comités consulaires, et que ce transfert a des conséquences négatives sur l'activité économique de cette ville, où les intérêts pétroliers français sont importants ;
- que l'ensemble du personnel du poste, qui comprend un nouveau Consul Général, se trouve depuis ces arrêtés sous-employé et pléthorique ;

#### demande :

- au ministère des Affaires étrangères de la France, attaché au respect du droit et des usages dans sa diplomatie, de veiller à bien conserver et à élever ces principes à l'égard de pays amis tels que le Gabon, dans ses relations avec eux ;
- au Directeur des Français de l'Étranger, dans la mise en œuvre du redéploiement du réseau consulaire, de bien vouloir considérer les élus de l'AFE des circonscriptions concernées comme des partenaires associés dans l'application des mesures qui concernent les communautés françaises résidentes ;
- au MAEF et au DFE de bien vouloir préciser ce que revêt l'appellation de Consulat de France dit « d'influence », qui en l'état présent cache une fermeture programmée sans mesure d'accompagnement, ni de discernement.

RÉSULTAT	ADOPTÉ EN COMMISSION	ADOPTÉ EN SÉANCE
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	Unanimité	

#### *A fait l'objet de l'affichage réglementaire*

Arrêté du 22 octobre 1993 modifié portant approbation du règlement intérieur du Conseil Supérieur des Français de l'Étranger. Article 5 :... « Les motions adoptées par les commissions à l'unanimité font l'objet d'un affichage. Elles sont réputées adoptées si, au cours de la séance pendant laquelle elles ont été affichées, elles n'ont fait l'objet d'aucune contestation »...



# ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

1<sup>re</sup> session

Septembre-octobre 2004

## COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

**Motion : n° FIN/M.2/04.10**

**Objet** : Demande de création d'un poste d'Attaché commercial à Gaborone (Botswana)

### L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER

#### Considérant,

- que l'économie botswanaise a récemment beaucoup progressé par rapport aux autres pays de la région ;
- que l'absence de mission économique au Botswana est déplorée par les opérateurs économiques français ;
- que l'implantation des entreprises française dans ce pays est trop faible, notamment dans le secteur du tourisme ;

#### demande :

- au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie de créer un poste d'Attaché Commercial basé à Gaborone au Botswana ou, à défaut, un poste sous contrat local, basé à Gaborone mais dépendant de la Mission Economique de Johannesburg.

RÉSULTAT	ADOPTÉ EN COMMISSION	ADOPTÉ EN SÉANCE
Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions	Unanimité	

#### *A fait l'objet de l'affichage réglementaire*

Arrêté du 22 octobre 1993 modifié portant approbation du règlement intérieur du Conseil Supérieur des Français de l'Etranger.  
Article 5 :.... « Les motions adoptées par les commissions à l'unanimité font l'objet d'un affichage. Elles sont réputées adoptées si, au cours de la séance pendant laquelle elles ont été affichées, elles n'ont fait l'objet d'aucune contestation »...

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**1<sup>re</sup> session**

**Septembre-octobre 2004**

**COMMISSION DES FINANCES  
ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**Motion : n° FIN/M.3/04.10**

**Objet** : Demande de création d'un poste de Conseiller économique à Kinshasa (République Démocratique du Congo).

**L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**Considérant ,**

- que, du fait de la vigueur croissante de la relance économique de la République Démocratique du Congo, les opérateurs économiques souhaitent que les initiatives économiques soient renforcées ;

**demande :**

- au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie de créer un poste de Conseiller économique à Kinshasa.

<b>RÉSULTAT</b>	<b>ADOPTÉ EN COMMISSION</b>	<b>ADOPTÉ EN SÉANCE</b>
<b>Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions</b>	<b>Unanimité</b>	

*A fait l'objet de l'affichage réglementaire*

Arrêté du 22 octobre 1993 modifié portant approbation du règlement intérieur du Conseil Supérieur des Français de l'Étranger.  
Article 5 :... « Les motions adoptées par les commissions à l'unanimité font l'objet d'un affichage. Elles sont réputées adoptées si, au cours de la séance pendant laquelle elles ont été affichées, elles n'ont fait l'objet d'aucune contestation »...

**ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**1<sup>re</sup> session**

**Septembre-octobre 2004**

**COMMISSION DES FINANCES  
ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**Motion : n° FIN/M.4/04.10**

**Objet** : Demande de renouvellement du réseau radioélectrique (équipements fixes et mobiles) pour la sécurité de nos compatriotes à Kinshasa.

**L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER**

**Considérant,**

- que l'état actuel des équipements radioélectriques ne permet plus de garantir la sécurité des communications pour nos compatriotes à Kinshasa ;
- que les prochaines élections présidentielles, prévues pour 2005, risquent d'exposer nos compatriotes à une situation d'insécurité ;

**demande :**

- que le ministère des Affaires étrangères procède à l'installation d'un nouvel équipement de communication radio à Kinshasa.

<b>RÉSULTAT</b>	<b>ADOPTÉ EN COMMISSION</b>	<b>ADOPTÉ EN SÉANCE</b>
<b>Unanimité Nombre de voix pour Nombre de voix contre Nombre d'abstentions</b>	<b>Unanimité</b>	

*A fait l'objet de l'affichage réglementaire*

Arrêté du 22 octobre 1993 modifié portant approbation du règlement intérieur du Conseil Supérieur des Français de l'Etranger.  
Article 5 :.... « Les motions adoptées par les commissions à l'unanimité font l'objet d'un affichage. Elles sont réputées adoptées si, au cours de la séance pendant laquelle elles ont été affichées, elles n'ont fait l'objet d'aucune contestation »...

## ANNEXE I

Présentation de l'organisation du Centre de la rue d'Uzès

## ANNEXE II

Données statistiques sur les investissements étrangers en France